



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021
(Vidéoconférence)**

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Mélanie Laberge	Siège #3
Madame	Mélissa Arbour	Siège #4
Monsieur	Serge Forest	Siège #5
Monsieur	Pierre Desrochers	Siège #6

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Tous les membres du Conseil municipal affirment renoncer aux formalités de convocation de la présente séance extraordinaire.

1. Ouverture et constat du quorum

Monsieur Gaétan Morin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 20 h 20.

2. Adoption de l'ordre du jour

No : 001-2021-01

**Suivant la proposition de: Mélissa Arbour
Dûment appuyée par: Mélanie Laberge
Il est résolu:**

QUE le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. Règlement 425-2020 Modification du règlement 422-2020
Taxation pour l'entretien du chemin du lac Andy (section
privée) – Avis de motion et Projet de règlement**

M. Gilles Arbour, conseiller municipal, donne l'avis de motion et dépose le projet de *Règlement 425-2020 Modification du règlement 422-2020 Taxation pour l'entretien du chemin du lac Andy (section privée)*.

4. Levée de l'assemblée

No : 002-2021-01

**Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :**

QUE la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 22 h 25.

Monsieur Gaétan Morin
Maire

Chantal Duval
Directrice générale et
secrétaire-trésorière